

19 AVRIL 1985

EVALUATION DES RESSOURCES DES ILES MARIANNES DU NORD, GUAM, PALAU,
DES ETATS FEDERES DE MICRONESIE, ET DES ILES MARSHALL
EN BONITES ET EN APPATS

Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites
Rapport final No.18

Commission du Pacifique Sud
Nouméa, Nouvelle-Calédonie
Septembre 1984

Texte original : anglais

256/85

LIBRARY
SOUTH PACIFIC COMMISSION

EVALUATION DES RESSOURCES DES ILES MARIANNES DU NORD, GUAM, PALAU,
DES ETATS FEDERES DE MICRONESIE, ET DES ILES MARSHALL
EN BONITES ET EN APPATS

5.0 CONCLUSIONS

5.1 Iles Mariannes du Nord

Avant la deuxième guerre mondiale, une assez importante flottille de canneurs japonais était basée à Saipan. Les prises d'appâts étaient dominées par les anchois Stolephoridés (Ikebe et Matsumoto 1938) et les ressources en appâts étaient suffisantes pour permettre à cette flottille d'effectuer des prises de bonites de l'ordre de 2 à 4 000 tonnes.

Le navire affrété dans le cadre du Programme bonite n'a pas cherché à pêcher des appâts dans les Iles Mariannes du Nord; par ailleurs, la pêche à la bonite et aux autres thons de surface s'est déroulée dans de mauvaises conditions météorologiques. Mais les prises réalisées par l'ancienne pêcherie locale, et les prises annuelles de bonites de 3 à 8 000 tonnes réalisées dans les Iles Mariannes du Nord plus récemment par la flottille japonaise de canneurs hauturiers (1972-1978), laissent à penser que la bonite est abondante. Cent quatre-vingt-quinze bonites marquées ont été relâchées dans ces îles et l'on en a récupéré dans les eaux du Japon, des Etats Fédérés de Micronésie et dans les eaux internationales. Les analyses des interactions permettent de déduire qu'il y a d'assez importants échanges de bonites de la dimension pêchée par les canneurs entre certains Etats du Territoire sous tutelle et Guam. On a estimé à 11 et 17 pour 100 la proportion des recrues tenant à des migrations chez les bonites se déplaçant entre les Iles Mariannes du Nord et les Etats Fédérés de Micronésie.

5.2 Guam

Le navire du Programme n'a passé que 18 heures de repérage et de pêche dans les eaux de Guam au cours des campagnes de prospection. Aucun banc de thonidés n'a été aperçu, probablement parce que la mer était très grosse à l'époque de ces prospections. La flottille hauturière japonaise a capturé plus de 1 000 tonnes à Guam en 1975 et 1977; de 1972 à 1978, ces prises par unité d'effort étaient du même ordre dans les Etats voisins. Il n'y a donc pas de raison de penser que les bonites sont moins abondantes à Guam que dans les Etats avoisinants.

5.3 Palau

Les ressources en appâts de Palau ont alimenté à différentes époques, depuis le début des années 1930, une assez importante pêcherie locale de canneurs. De 1978 à 1981, les prises annuelles de bonites de cette flottille atteignaient une moyenne de 6 600 tonnes, tandis que les canneurs hauturiers japonais utilisant de l'appât japonais ont capturé (de 1972 à 1978) une moyenne de 2 000 tonnes de bonites dans les eaux de Palau. Ces données, s'ajoutant aux résultats favorables des opérations de pêche d'appâts et de pêche conduites dans le cadre du Programme bonite, confirment l'abondance de la bonite et des appâts à Palau.

Dans le cadre du Programme, 7 233 bonites marquées ont été relâchées à Palau. Certaines d'entre elles ont été récupérées aux Philippines, en Indonésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Iles Salomon, dans les Iles Mariannes du Nord, dans les Etats Fédérés de Micronésie, dans les Iles Marshall et à Kiribati. Les analyses des interactions donnent à penser que les poissons émigrant de la zone de Palau constituent la plus grande partie des recrues des pêcheries des Etats Fédérés de Micronésie et des Iles Marshall. Le degré d'interaction entre les stocks de bonites exploitées à Palau et les stocks exploités par les pêcheries locales de canneurs basées en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans les Iles Salomon est beaucoup plus faible. L'analyse des récupérations de marques lâchées en août 1980 à Palau permet de penser que les senneurs opérant dans les eaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée au nord de la mer de Bismarck, dans les eaux méridionales des Etats Fédérés de Micronésie et dans les eaux internationales situées entre ces pays pourraient bien récolter une grande partie des bonites émigrant de Palau. On ne disposait pas des données chiffrées de la pêcherie de senneurs; il n'a donc pas été possible de quantifier ces interactions.

5.4 Etats Fédérés de Micronésie

Avant la deuxième guerre mondiale, les ressources en appâts de Ponape, de Kosrae, de Truk et de Yap alimentaient une pêcherie locale de canneurs qui, globalement, capturait jusqu'à 15 000 tonnes de bonites par an. Les prospections d'appâts antérieures et les résultats de celles effectuées au titre du Programme bonite ont montré que les anchois Stolephoridés dominaient les prises d'appâts dans chacune des îles hautes à l'exception de Truk. Dans les eaux de cette dernière île, le navire du Programme a trouvé des anchois dans ses prises, mais pas de façon courante. Les résultats obtenus autrefois par les canneurs basés localement et les bonnes prises d'appâts réalisées par les navires de recherche du Programme confirment que les ressources en appâts sont suffisantes pour établir des pêcheries d'appât, de petites à moyennes dimensions.

Dans les Etats Fédérés de Micronésie et les pays et eaux internationales avoisinants, la pêcherie bonitière a subi une mutation totale au cours des dix dernières années. De 1972 à 1978, les canneurs hauturiers japonais pêchaient dans les Etats Fédérés de Micronésie une moyenne de 34 000 tonnes de bonites par an, les prises des senneurs étant quasi négligeables. Aujourd'hui (1983), la prise totale de bonites dans les eaux des Etats Fédérés de Micronésie a au moins doublé et plus des deux tiers de cette prise est le fait des senneurs.

Dans les Etats Fédérés de Micronésie, la plus grande partie des opérations du Programme bonite s'est déroulée avant cette transition de la pêche à la canne à la pêche à la senne. D'après les analyses de mortalité et de production de l'ensemble constitué par le Territoire sous tutelle et Guam (voir section 4.4.3.3), on a conclu que les prises de bonites pourraient être considérablement augmentées avant que le recrutement ultérieur risque d'en souffrir. On a présumé que ces résultats étaient également valables pour chacun des Etats du Territoire sous tutelle et Guam. On ne devrait donc pas craindre que la récente augmentation des prises réalisées dans les Etats Fédérés de Micronésie, ou ailleurs dans le Territoire sous tutelle et à Guam, réduisent actuellement le recrutement entre générations de bonites. En revanche, les effets au sein d'une même génération, c'est-à-dire les interactions des pêcheries exploitant les

mêmes cohortes de bonites, ont probablement une importance considérable pour les Etats Fédérés de Micronésie. Les analyses des interactions (section 4.4.4.3) sont encore préliminaires car on ne disposait pas de statistiques complètes de prises pour tous les engins et tous les pays, mais elles montreraient que les poissons émigrant des Etats Fédérés de Micronésie représentent 11 pour 100 du recrutement dans les Iles Mariannes du Nord et 37 pour 100 du recrutement dans les Iles Marshall. Les poissons migrant de Palau représentent environ 9 pour 100 du recrutement dans les Etats Fédérés de Micronésie tandis que les poissons migrant des Iles Mariannes du Nord représentent 17 pour 100, estime-t-on, du recrutement dans les Etats Fédérés de Micronésie. En outre, les analyses des interactions indiquent que les pêcheries des Etats Fédérés de Micronésie ont peut-être leurs interactions les plus marquées avec les pêcheries des pays situés à l'ouest et à l'est.

5.5 Iles Marshall

Les ressources en appâts des Iles Marshall sont dispersées parmi beaucoup des 33 atolls de l'archipel. Dans deux des plus grands atolls, Majuro et Jaluit, les navires du Programme ont réalisé des prises modestes, composées surtout de sprats et de petits prêtres. Une comparaison des prises d'appâts réalisées près d'un certain nombre d'atolls et d'îles hautes a cependant montré à l'évidence que, dans les atolls, les prises par pêche étaient beaucoup plus faibles et plus variables, et qu'elles se composaient d'espèces moins efficaces pour la pêche à la canne. Ces résultats ont confirmé ceux des prospections ultérieurement effectuées par des organismes japonais et américains. Les perspectives d'établissement, dans les Iles Marshall, d'une importante pêcherie de canneurs ne sont donc guère bonnes; on ne pourrait envisager que quelques navires pêchant périodiquement.

Dans les années 1970, le Japon a pêché à la canne dans les Iles Marshall une moyenne de 33 000 tonnes de bonites, ce qui donne une bonne indication de l'ampleur de la ressource dans ces eaux. Les prises de cette pêcherie paraissent avoir diminué récemment et, à l'encontre de nombreux Etats de cette zone, les Iles Marshall n'autorisent pas régulièrement la pêche à la senne dans leurs eaux.

Le navire du Programme a rencontré dans les Iles Marshall de mauvaises conditions de pêche; il n'a pu relâcher que 329 poissons marqués, dont 4 ont été recapturés, l'un dans la zone du lâcher, deux dans les eaux internationales situées au sud-est et à l'est, et un à Nauru. On a récupéré dans les Iles Marshall 72 poissons marqués relâchés dans d'autres pays. Les analyses des interactions permettent d'estimer que les bonites migrant des Etats Fédérés de Micronésie présentent 37 pour 100 des recrues de la pêcherie exploitée à la canne dans les Iles Marshall. Les poissons émigrant de Palau représentent une proportion supplémentaire de 2 pour 100 des recrues des Iles Marshall, et il y a de petits apports de Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Kiribati. Les premières analyses suggèrent que les Iles Marshall se trouvent situées à l'extrémité d'une zone ramifiée de pêche dont le point de départ se trouve peut-être à Palau ou même aussi loin à l'est que dans les Philippines. On ne saurait donc éliminer la possibilité que les pêcheries de l'ouest réduisent l'abondance des bonites dans les Iles Marshall.

5.6 Conclusions générales

5.6.1 Evaluation des appâts

Les résultats du Programme bonite en ce qui concerne les appâts dans le Territoire sous tutelle et Guam ne résultent que de prospections effectuées à Palau, dans les Etats Fédérés de Micronésie et dans les Iles Marshall. Dans ces deux premiers Etats, les résultats ont confirmé ceux des prospections antérieures et des pêcheries de canneurs basés sur place. Tous deux ont des stocks d'anchois (Stolephorus heterolobus et S. devisi) d'une certaine importance et, dans leurs îles hautes, suffisamment de lieux de pêche d'appâts pour alimenter une pêcherie d'appâts de taille moyenne. En revanche, les Iles Marshall sont composées d'atolls qui n'offrent pas un habitat propice à la production régulière d'appâts, ne constituent pas l'habitat des anchois Stolephoridés - appât le plus efficace pour la pêche à la canne. En résumé, dans le Territoire sous tutelle et à Guam, ce sont les Etats possédant des îles hautes qui ont la plus grande ressource en appât et la ressource qui devrait permettre l'établissement de petites ou moyennes pêcheries de canneurs basés localement, comme dans le passé.

5.6.2 Evaluation des ressources en bonites

Les bonites sont incontestablement abondantes dans le Territoire sous tutelle et à Guam. D'après les données du Programme de marquage de la CPS, le volume des prises de 1978 à 1981 n'a représenté qu'une petite fraction du débit (<4%), d'où l'on peut déduire que les prises pourraient être considérablement augmentées avant que le recrutement n'en souffre. Le récent développement de la pêche à la senne a certainement exploité une partie de ce potentiel, mais il est peu probable que les prises totales représentent beaucoup plus du double de celles d'avant 1981. Le taux de récolte actuel demeure donc probablement en dessous de 0,15, niveau qui, d'après Kleiber et al. (1983), laisse encore des possibilités d'augmentation considérable de la prise totale.

Le plus grand sujet de préoccupation du Territoire sous tutelle et de Guam paraît être l'interaction entre pêcheries bonitières. Bien que les données résultant du Programme de marquage et des recherches de marqueurs génétiques dans le sang n'étaient pas l'hypothèse selon laquelle les bonites du Territoire sous tutelle et de Guam appartiendraient à une quelconque sous-population identifiable, isolée du reste de la ressource en bonites du Pacifique, on a des raisons de penser qu'il y a des échanges de bonites dont le volume est variable, entre les Etats du Territoire sous tutelle et de Guam et les pays avoisinants. Malheureusement, on n'avait pas tous les chiffres des prises des flottilles hauturières qui opèrent dans cette zone générale et les analyses des interactions sont donc incomplètes. En outre, la plupart des opérations de marquage ont pris place avant le développement de la pêcherie de senneurs, et au nord ou au sud des lieux actuellement exploités par cette dernière. Donc, même si l'on disposait de statistiques complètes, les données du marquage seraient insuffisantes pour permettre d'évaluer de façon complète l'impact de la pêcherie de senneurs actuels.

Les analyses préliminaires donnent à penser que le degré d'interaction entre les pêcheries voisines (qui se chevauchent parfois) des Etats du Territoire sous tutelle et de Guam risque d'être élevé, mais les données concernant les prises et le marquage étaient insuffisantes pour quantifier

la totalité de ces interactions. Les Etats de cette région sont en train d'élaborer des stratégies de gestion liant les redevances des prises réalisées par les nations pratiquant la pêche hauturière au volume des prises réalisées par ces nations dans la zone de chaque pays (rapport inédit de l'Agence des pêches du Forum), et pourtant les prises dans une zone peuvent avoir une incidence considérable sur celles réalisées dans les zones voisines. Il est manifeste qu'il faut avoir d'urgence des données plus complètes. Celles-ci doivent comprendre des statistiques complètes des prises et des données de marquage supplémentaires visant à estimer les interactions de pêcheries données. Ces renseignements aideront beaucoup les Etats du Territoire sous tutelle et Guam à maximiser les avantages économiques de leur abondante ressource en bonites.

BIBLIOGRAPHIE

IKEBE, K et T. MATSUMOTO (1938). Report of a skipjack bait investigation in Saipan waters. Tuna bait resources at Saipan. United States Fish and Wildlife Service Special Scientific Report - Fisheries No.44. Traduit de Nanyo Suisan Joho 6(1938):2-12 par W. E Van Campen.

KLEIBER, P., A.W. ARGUE et R.E. KEARNEY (1983). Assessment of skipjack (Katsuwonus pelamis) resources in the central and western Pacific by estimating standing stock and components of population turnover from tagging data. Programme d'évaluation des thonidés et marlins. Rapport technique No.8, Commission du Pacifique Sud, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, vi + 38 pp.